



Rapport financier de l'exercice 2010 1^{er} janvier – 31 décembre 2010

Les travaux de clôture d'exercice de la comptabilité d'Act Up-Paris ont été confiés au cabinet d'expertise comptable MDA, 40 bis rue Cardinet, 75017 Paris, auprès de Cédric DUMONT et Martial ZONZINI. Dans le cadre de sa mission, le cabinet a fourni les états financiers et les comptes annuels, a ajusté la comptabilité de l'association et a vérifié les comptes d'emploi destinés à nos financeurs.

Les comptes de l'association ont également été certifiés par Cédric OSOUF, du cabinet Euclide Expertise, en tant que commissaire aux comptes.

L'exercice comptable a commencé le 1^{er} janvier 2010 et s'est achevé le 31 décembre 2010 ; il fait apparaître **un résultat déficitaire de 117 513 € pour un total des produits de 891 485 € et un total des charges de 1 008 998 €**.

Il est proposé à l'assemblée générale des membres d'Act Up-Paris de soustraire ce déficit des réserves de l'association, qui étaient à la fin de l'exercice 2009 de 47 967 €. **L'année comptable 2011 commence donc avec un déficit de 69 547 €.**

Il est par ailleurs proposé de valider le plan d'action joint en annexe pour rattraper ce déficit.

Analyse du déficit

Le déficit a été causé par des facteurs conjoncturels. Au cours de l'année 2010, nous avons souhaité lancer des projets indispensables, notamment l'impression du guide des bases pour comprendre et du guide des droits sociaux, l'envoi de vingt militant-es à la conférence internationale sur le sida à Vienne ou encore un double salariat sur les questions du VIH en milieu carcéral. Parce qu'un projet est nécessaire à la lutte contre le sida, nous faisons le pari de le lancer même s'il n'est pas entièrement financé par des fonds attribués. Notre structure de financement, qui mêle argent fléché sur un projet et argent que nous pouvons répartir librement, nous le permet jusqu'à un certain niveau d'engagement.

Bien sûr, parallèlement, des recherches de nouveaux financements ad hoc ont été faites. Lorsque nous avons lancé les projets mentionnés, nous étions convaincuEs qu'une grande partie d'entre eux intéresseraient facilement de nouveaux bailleurs (notamment les guides). Or, il n'en a rien été. Des demandes faites n'ont contre toute attente pas abouti ; des demandes prévues n'ont pu être lancées du fait de dysfonctionnements internes conjoncturels qui ont pesé sur la recherche de bailleurs ; les retards de versement de financeurs importants, une situation de trésorerie difficile, nous ont contraint-es à concentrer nos efforts sur ces problèmes et non sur la recherche de nouvelles ressources. Dès lors, nos financements non fléchés ne sont pas parvenus à couvrir les frais liés à ces projets.

Des dysfonctionnements internes, et un problème d'information de ce bailleur, nous ont par ailleurs fait déposer trop tard le dossier de demande de financement à la Mairie de Paris, nous privant de 35 000 €. De plus, le manque de bénévoles sur cette activité nous a privéEs, par rapport à 2009, de 20 000 € de recettes liées à des soirées au profit de notre association.

Enfin, Act Up-Paris est une association de personnes séropositives. Notre combat pour le droit des malades commence par les salariéEs de la structure. Nous nous faisons un devoir, en cas d'arrêt maladie, de prendre en charge l'intégralité de leur salaire quand la Sécurité sociale ne nous rembourse que la moitié. En 2010, plusieurs salariéEs ont été en arrêt sur des périodes importantes. Il n'est pas question de remettre en cause ce dispositif. Il est par contre essentiel que nos bailleurs en comprennent la nécessité et adaptent leur financement.

Mesures

Dès que nous avons pris connaissance de ce résultat, nous avons validé et discuté un plan d'action lors de la réunion d'hebdomadaire du jeudi 31 mars. Ce plan est joint en annexe du rapport financier et doit être adopté par l'Assemblée générale. Il comprend l'élaboration d'outils pour que le groupe s'approprie la complexité des financements de l'association et votent les projets en connaissance de cause ; de nécessaires recherches pour trouver de nouveaux bailleurs ; la mise en place d'événements au profit d'Act Up-Paris. Il indique par ailleurs que si ces démarches n'aboutissent pas dans les prochains mois qui suivent l'Assemblée générale, des économies importantes seront indispensables à partir du second semestre.

Le commissaire aux comptes, qui avait lancé une procédure d'alerte quand il a eu connaissance le 30 mars 2011 du fort déficit, a clos cette procédure à la lecture de notre plan d'action et de notre interprétation de ce mauvais résultat. Il s'assurera en septembre 2011 que nous avons tout fait pour lancer ce plan d'action.

Autre élément qui doit motiver les militantEs : nous ne disposons que de très peu de produits constatés d'avance, qui correspondent à des subventions comptabilisées, mais affectées en partie ou en totalité à l'exercice suivant, soit parce que les actions financées ont lieu l'année suivante, soit parce que le versement de la subvention se fait en plusieurs tranches. Nous sommes partiEs avec cette avance confortable en 2010, qui n'existe plus en 2011 puisqu'on ne comptabilise que le reliquat de la subvention ANRS sur Protocoles de 917 euros.

Le budget prévisionnel 2010 est rassurant : les actions coûteuses de 2010 ne se répéteront pas, et nous n'engageront de nouveaux projets qu'avec la certitude de financements suffisants. Les efforts doivent donc se consacrer à la recherche de nouvelles sources pour rattraper le déficit, ce qui sera au final bénéfique pour la diversité des actions d'Act Up-Paris et pour son indépendance.

Les produits

Le total des produits 2010 est de **891 485 €** contre un montant de 875 961 € en 2009. Ce montant correspond à la somme des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels. Nous présentons ici les postes les plus importants.

1. Les ventes de produits et de prestations

Le chiffre d'affaires d'Act Up-Paris s'élève à 13 082 € (1,47 % des recettes) contre 15 539 € (1,77 %) en 2009.

1.1. Ventes de produits Act Up-Paris

La vente de tee-shirts et de badges a rapporté 9 099 € contre 12 727 € en 2009. La diminution des stands due à la baisse des militant-es actifVEs sur cette tâche, explique ce résultat.

1.2. Abonnements aux revues

Les abonnements à *Action* ont rapporté 447 € contre 764 € en 2009.

La revue *Protocoles* est diffusée à titre gratuit. Toutefois, une participation facultative aux frais de port est proposée, notamment dans les cas d'abonnements en nombre qui n'ont pas vocation à atteindre directement les malades, premiers destinataires de la publication (abonnements des laboratoires pharmaceutiques privés, par exemple). Cette participation s'est élevée en 2010 à 756 € contre 780 € en 2009.

1.3. Autres produits annexes

Les 2 780 € qui figurent sur cette ligne regroupent principalement les sommes reçues pour différentes interventions de militantEs auprès d'institutions, de centres de formation, de laboratoires pharmaceutiques... Ces interventions restent variables en nombre et sont le fruit des opportunités qui naissent de l'exercice de nos activités. En 2009, elles avaient généré 268 €.

1.4. Vente de publicité dans Action

Il n'y a pas eu de publicité en 2010. Ce poste était de 1 000 € en 2009.

2. Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation affectées à l'exercice s'élèvent à 751 020 € (91, 71% des entrées) contre 725 757 € en 2009 (82,3%).

2.1. Les subventions privées

Leur montant total s'élève à 517 270 €, soit une part de 63,16 % du budget. En 2009, les subventions privées atteignaient 460 138€ pour une part de 63,40 %, du budget.

2.1.1. Sidaction

En 2010, nous avons obtenu de la part de Sidaction une subvention totale de 153 000 € (18,68 % des recettes) contre 143 100 € (16,34 %) en 2009 :

- 17 000 € pour l'information thérapeutique (revue *Protocoles*) contre 22 870 € en 2009;

- 7 000 € pour les Réunions Publiques d'Information contre 17 820 € en 2009 ;
- 15 000 € pour les permanences et le plaidoyer pour les droits des malades contre 16 516 € en 2009;
- 83 000 € pour les frais de structure contre 74 194 € en 2009.
- *Convention de Financement Appel à Projets Milieu Carcéral :*
 En 2009, nous avons reçu une subvention de 2009 de 11 500 euros pour le poste de plaidoyer prison. L'action a commencé tardivement. Dans un premier temps, nous avons anticipé un reliquat de 4 500 euros. Nous avons présenté ce reliquat à Sidaction lors de notre demande pour 2010, déposée en janvier, alors que les comptes n'étaient pas encore clos. Sidaction nous a accordé une subvention de 19 000 € pour 2010. Le versement a été de 14 500 € pour tenir compte des 4 500 € de reliquat de 2009.
 En avril 2010, les comptes 2009 finalisés ont montré que la subvention de Sidaction sur les questions carcérales n'avait pas du tout été consommés. Nous avons demandé à ce que les 7 000 euros que nous avons touchés en trop soient reportés en 2010, ce qui a été refusé par la commission permanente de Sidaction en 2010. Il nous faudra donc rembourser en 2011 7 000 euros de la subvention 2009.
- *Convention de Financement Appel à Projets Prévention Gay*
 Une subvention de 12 000 € pour le lancement du projet de re-mobilisation des gays sur la prévention, « Réact Up », nous a été accordée en 2010. [Le versement pour 2009 du montant accordé 11 700 € a tenu compte du reliquat dégagé de l'action en 2008, soit 6 293 €, et a donc été réduit d'autant. La comparaison est donc difficile]

Notons que le versement de ces subventions arrive tôt dans l'année, ce qui est un soulagement pour la trésorerie.

2.1.2. Les laboratoires pharmaceutiques

Les subventions de l'industrie pharmaceutique dans le domaine du VIH/sida s'élèvent cette année à 107 269 € en 2010 (13,10 % du budget) contre 60 882€ en 2009 (6,85 %). Cette augmentation est due au travail d'argumentation fournie auprès de l'industrie. Cette somme se répartit entre 5 laboratoires. S'il est indispensable de placer l'industrie face à ses responsabilités, il faut aussi veiller à diversifier les sources de revenu.

2.1.3. Monsieur Pierre Bergé

Monsieur Pierre Bergé est le plus important soutien financier de l'association. Il a maintenu son don à 200 000 € (24,42 % des produits en 2010, 22,83 % en 2009). Une grande part des résultats financiers de cette année tiennent à ce geste. Il ne nous a pas été possible de concrétiser une stratégie de diversification des grands donateurs, stratégie dans laquelle Pierre Bergé doit jouer un rôle essentiel dans l'identification de nouveaux partenaires.

2.1.4. La Fondation Marc et MIFRAM

Deux fondations hébergées par la fondation de France ont soutenu notre association. La Fondation Marc nous avait accordé en 2009 un soutien de 16 000 € dont 10 000 € ont été consommés en 2010. La fondation nous a soutenuEs spontanément à hauteur de 5000 €.

2.1.5. L'Agence française du développement (AFD)

Ce poste est aux limites du public et du privé, l'AFD étant officiellement autonome par rapport aux pouvoirs publics dans la gestion des appels d'offre – du moins au moment où nous avons postulé. La subvention de 42 000 € versée en 2010 (contre 31 500 € en 2009) est accordée dans le cadre d'un projet réalisé par un consortium qui regroupe Aides, Solidarité Sida et Act Up-Paris, et dont l'objectif

est de renforcer les capacités en plaidoyer d'associations de pays d'Afrique. La subvention est perçue et reversée par Aides dans le cadre d'une convention pluriannuelle et permet de financer le salariat de la responsable du projet pour Act Up-Paris. La somme correspond aux salaires versés, avec un léger décalage en notre défaveur (pour 3 721 €) que nous allons régulariser en 2011.

2.2. Les subventions publiques

Elles sont de 233 750 € (28,54 % du budget) contre 265 620 € (30,32 %) en 2009. La différence s'explique par les 35 000 euros que nous n'avons pas eus de la Mairie de Paris.

2.2.1. Le ministère de la Santé et des Sports (Direction générale de la Santé)

Avec 125 000 € (15,26 % des produits) comme en 2010 (où cette somme représentait 14,27 % des recettes), la subvention du ministère de la Santé reste stable, stabilité qui aurait dû être acquise par la signature d'une convention quadriennale. Or, cette somme baissera en 2011. Une première moitié a été versée en avril, une deuxième en août.

Cette subvention couvre une partie des actions suivantes :

- activité de la commission Traitements & Recherche ;
- Réunions Publiques d'Information ;
- édition de la revue *Protocoles* ;
- conception du site internet de re-mobilisation des gays vers la prévention « Réact Up » ;
- plaidoyer contre l'épidémie dans la population carcérale.

2.2.2. L'Agence Nationale de Recherches sur le Sida

La subvention de l'ANRS sur la revue *Protocoles* s'élève à 18 750 €. La comparaison avec 2009 est difficile puisque la subvention de l'année dernière était à cheval sur deux exercices. 3 000 € de l'ANRS, versée en 2009 mais qui avait été comptabilisée comme produit constaté d'avance, ont été consommés : il s'agit d'un soutien à la réalisation du guide des bases pour comprendre.

L'ANRS a par ailleurs refusé un soutien à l'élaboration du guide sur la coinfection. Une nouvelle demande va lui être faite en 2011.

2.2.3. L'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé

Une subvention de 35 000 € nous a été accordée en 2008 pour la mise en place du site d'information sur les enjeux scientifique de la prévention chez les gays, dont la mise en place a été retardé à mai 2010. En 2009, l'INPES nous a versé une deuxième tranche, du même montant. Sur les 70 000 € disponibles, 50 000 € ont été utilisés en 2009 pour l'action. Le reste (20 000 €) a été consommé en 2010 mais l'argent n'a toujours pas été débloqué. Il s'agit donc d'une inscription comptable qui ne reflète pas les difficultés de trésorerie que ce type de procédure engendre.

2.2.4. Agence Régionale de Santé et Groupement Régional de Santé Publique

En 2007, le Groupement Régional de Santé Publique nous avait accordé 22 000 € pour les dépenses liées au guide des droits sociaux. Comme le projet avait été retardé, la subvention avait été inscrite en Produits constatés d'avance. Le guide a été imprimé et diffusé en 2010, et la subvention a été consommée.

En 2009, le Groupement Régional de Santé Publique, qui vivait sa dernière année, nous avait accordé une subvention de 30 000 €, soit 15.000 € pour la réalisation des RéPis et 15 000 € pour le lancement du site React Up. En 2010, l'ARS nous a accordé le même montant et la même répartition.

Ce n'est qu'en mai 2010, et après deux mois de relance hebdomadaire par mail et téléphone, que l'ARS nous a indiqué que nous aurions une subvention. De plus, la subvention de l'ARS nous est parvenue fin décembre 2010. Ce retard dans le versement nous a empêchéEs de lancer le projet parallèle au site React Up, à savoir l'impression et la diffusion dans le milieu gay d'une brochure papier reprenant le contenu du site. D'une part, cela retarde une information indispensable ; d'autre part, cela pèse sur notre trésorerie ; enfin, cela nous met en difficulté vis-à-vis de nos financeurs puisque nous ne pouvons faire toutes les dépenses prévues.

2.2.5. La ville de Paris

La ville de Paris avait accordé une subvention de 35 000 € en 2009. Notre demande 2010 n'a pas abouti, car le dossier est arrivé trop tard. En décembre 2009, nous avons reçu un courrier nous informant que l'on prendrait contact avec nous pour la demande 2010, ce qui a été confirmé par téléphone. Nous avons perdu de précieux mois avant de nous rendre compte que personne n'allait nous contacter et que les procédures de demande avaient été modifiées. Suite à un gros dysfonctionnement interne, le dossier, que tout le monde croyait envoyé en juillet 2010, n'est finalement parti que fin septembre. C'est en novembre, soit deux mois après, que la Mairie nous a indiqué que nous ne pourrions pas bénéficier de financement car la subvention était arrivée trop tard. Depuis, le nécessaire a été fait pour que nous touchions 50 000 euros au début de l'exercice 2011.

2.2.6. Le Conseil régional d'Ile-de France

Fin septembre 2009, le Conseil régional avait voté une subvention de 20 000 euros en soutien à la réalisation du guide des droits sociaux. Une première tranche de cette somme a été versée en avril 2010, soit 6 mois plus tard. Au 1er avril 2011, nous n'avons toujours pas reçu la deuxième tranche. 15 000 € ont été comptabilisés car la subvention est plafonnée à 15,08 % des dépenses liées à l'action. Nous avons fait des efforts par rapport au budget prévisionnel pour limiter les coûts qui atteignent 102 000 €.

Le versement de chaque tranche passe par des procédures qu'aucun autre bailleur n'utilise (notamment une certification spécifique par le commissaire aux comptes), qui engendre des frais supplémentaires. Ainsi, au nom de la transparence, 10 % de la somme consacrée normalement à la lutte contre le sida passe en honoraires pour des attestations spécifiques fournies par notre commissaire aux comptes.

3. Les dons et cotisations

3.1. Les dons

Le montant total des dons est de 72 538,22 € (soit 8,86 % du budget) contre 94 694 € (11,17% du budget) en 2009. La baisse est liée principalement à la quasi-absence de recettes sur le poste des dons liés à des soirées. L'année 2009 avait été particulièrement faste avec les 20 ans de l'association, et nous ne nous attendions pas à conserver le même niveau de recettes. De plus, beaucoup de ces entrées avaient occasionné des dépenses importantes qui ne sont pas prises en compte dans ce bilan. Malgré ces réserves, la recherche d'événements au profit de l'association doit faire l'objet d'efforts prioritaires.

Dons				
	2010		2009	
	€	%	€	%
Don par prélèvement	37 693,56	51,96%	36 967,95 €	39,04%
Don par virement ccp	1 212,76	1,67%	1 431,60 €	1,51%
Don	10 509,40	14,49%	17 506,06 €	18,49%
Don rh	305,14	0,42%	622,86 €	0,66%
Dons soirées	45,11 €	0,06%	21 421,50 €	22,62%
AAD déc 09			13 080,00 €	13,81%
AAD 09/2010	12 102,00	16,68%		
AAD 20 ANS			3 665,00 €	3,87%
Dons en ligne	10 670,25 €	14,71%		
TOTAL	72 538,22 €	100,00%	94 694,97 €	100,00%

3.2. Les cotisations

Le montant total des cotisations est de 1900 € contre 2 700 € en 2009. La difficulté de trouver des bénévoles et des adhérents dans un contexte politique difficile vis-à-vis de la lutte contre le sida a été acté par l'association et fera l'objet d'une attention prioritaire en 2011.

4. Les transferts de charges et Reprises de provisions

Ces comptes regroupent les frais de port sur la vente de tee-shirts ou l'envoi de documents, les recettes de la mise à disposition des boissons et du café au local, ainsi que les sommes reversées au titre des formations suivies par les salariés de l'association ou des contrats subventionnés (emplois aidés) ainsi que l'administration pour autrui d'association.

Le montant total des transferts de charges est de 52 405 €, contre 30 894 € en 2009

- Aide à l'emploi pour des postes salariés bénéficiant de la RQTH : 9 527 €
- Administration salariale du coordinateur du TRT5 : 42 578 € contre 11 486 € en 2010
 - Hébergé par Act Up-Paris, le poste est financé par les subventions que reçoit le groupement interassociatif TRT-5. La salariée a démissionné en août 2010. Les autres salariés du TRT-5 ne sont pas hébergés par Act Up-Paris.

Il n'y a pas eu de reprise de provision cette année.

5. Les produits exceptionnels

En dehors des opérations de gestion (207 €), il n'y a pas de produits exceptionnels.

Les charges

Le total des charges s'élève pour cet exercice à **1 008 998 euros** contre 854 239 €. L'introduction a donné les principales raisons de cette augmentation : augmentation de l'activité, avec des dépenses importantes ponctuelles autour des guides ou de la conférence de Vienne, structuration du salariat, notamment au niveau de la communication et des questions carcérales.

1. Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 008 043 € contre 854 239 € en 2009.

1.1. Les achats de marchandises et variations de stocks

Ce poste comprend l'achat de tee-shirts et de badges pour 4733 € (6091 € en 2009). Cette diminution est à mettre en rapport avec la baisse des recettes liées aux ventes. (voir page 3).

1.2. Les charges externes

Elles représentent 387 493 €, soit 38,44 % des charges. Elles recouvrent un ensemble très divers de dépenses. Nous présentons ci-dessous les postes les plus importants.

1.2.1. Frais généraux

	Montant 2010	% des dépenses	Montant 2009	% des dépenses
Local	75 320,97 €	7,46%	70 577,57 €	8,26%
<i>Energie et entretien du local</i>	<i>7 860,95 €</i>	<i>0,78%</i>	<i>8 374,18 €</i>	<i>0,98%</i>
<i>Manifestation et action publique</i>	<i>4 990,04 €</i>	<i>0,49%</i>	<i>23 225,56 €</i>	<i>2,72%</i>
<i>Téléphone et Internet</i>	<i>10 199,81 €</i>	<i>1,01%</i>	<i>9 788,96 €</i>	<i>1,15%</i>
<i>Mission commission internationale</i>	<i>5 404,86 €</i>	<i>0,54%</i>	<i>11 484,00 €</i>	<i>1,34%</i>
<i>Missions événementiel</i>	<i>8 277,69 €</i>	<i>0,82%</i>	<i>12 198,00 €</i>	<i>1,43%</i>
<i>Missions prévention</i>	<i>1 317,71 €</i>	<i>0,13%</i>	<i>8 004,00 €</i>	<i>0,94%</i>
<i>Conférence de Vienne</i>	<i>21 404,27 €</i>	<i>2,12%</i>		
<i>Autres missions</i>	<i>2 389,54 €</i>	<i>0,24%</i>	<i>18 614,31 €</i>	<i>2,18%</i>
<i>Frais postaux</i>	<i>3 645,00 €</i>	<i>0,36%</i>	<i>7 649,51 €</i>	<i>0,90%</i>

Charges afférentes au local, énergie et entretien.

Le loyer et les charges locatives ont augmenté en 2010. L'amélioration des conditions de travail au local ne peut passer que par d'importants travaux.

Manifestations et action publique

D'importantes dépenses avaient été faites dans le cadre des 20 ans de l'association en 2009. Nous n'avons pas loué de char à la Marche des fiertés cette année. Tout ceci explique l'importante différence entre les deux postes.

Téléphone et internet

Ces frais restent relativement stables. La souscription de contrats spécifiques en 2008 (une ligne dédiée aux appels sur portables), l'utilisation scrupuleuse des Box (gratuité sur les lignes fixes) permettent d'éviter des surcoûts.

Missions

La conférence de Vienne a représenté un investissement très important afin d'assurer un maximum de visibilité et d'efficacité à nos actions. Mais nous n'avons pas malheureusement pas trouvé de financeurs pour couvrir ces frais. Il est donc indispensable, pour la conférence de Washington de 2012, de prévoir des subventions ad hoc.

1.2.2. Publications

Nous avons cessé de diffuser en encarts à part la brochure d'information sociale *Action=Vie*. L'édition des revues *Action*, et *Protocoles* entraîne divers coûts : frais d'impression, fournitures, mailing, location de voitures pour la distribution.

ACTION	2010	2009
Impression	15 408,00 €	18 285,13 €
Mailing	12 709,00 €	9 822,48 €
Total	28 117,00 €	28 107,61 €
PROTOCOLES		
Impression	27 950,00 €	27 831,39 €
Mailing	38 918,00 €	27 496,82 €
Total	66 868,00 €	55 328,21 €

En 2010, nous avons aussi diffusé deux guides. Outre la livraison, qui a coûté 1372 euros, les frais ont été les suivants :

Guide bases pour comprendre		Guide des droits sociaux	
Impression	43 677,00 €	Impression	25 826,40 €
Mailing	8 788,14 €	Mailing	8 646,97 €
Total	52 465,14 €	Total	34 473,37 €

Il s'agit de postes de dépenses importantes pour lesquelles nous n'avons pas eu de financements (en ce qui concerne le guide des bases pour comprendre) ou des financements trop partiels (pour le guide des droits sociaux).

1.2.3. RéPIs

L'organisation des Réunions Publiques d'Information entraîne divers coûts : location de la salle, impression et mailing des affiches et flyers, impression des dossiers et comptes-rendus, défraiement des déplacements des intervenants ainsi que les salaires nécessaires à leur organisation (Publication,

Traitements et Recherche, Diffusion, Retranscription). Au total, les cinq RéPIs ont coûté 47 255 € contre 46 916 € en 2009.

1.3. Les salaires et cotisations sociales

Les salaires, taxes sur les salaires, formation continue et cotisations sociales représentent 614 077 € (60,86 % des dépenses de l'association) contre 449 847 € (55,66 %) en 2009. Cette augmentation s'explique ainsi :

- En 2009, la salariée du projet plaidoyer Sud avait été recrutée à la fin du mois d'avril ; en 2010, nous comptabilisons une année entière. Rappelons que ce salaire est pris en charge par l'argent de l'AFD.
- La salariée sur la coordination du plaidoyer carcéral avait été recruté pour un CDD de 6 mois en novembre 2009. Son objectif était de relancer le travail de lobby sur la question et de préparer l'arrivée sur le poste d'une personne sortant de prison après 25 ans d'incarcération en janvier 2010. Une période de travail commun de 4 mois jusqu'en avril 2010 était au départ prévu. Arrivé à ce terme, un prolongement de ce double salariat est apparu comme nécessaire. Ce double salariat s'est maintenu jusqu'en décembre 2010.
- Un CDD de 6 mois sur la rédaction d'un guide sur la coinfection VIH / hépatites virale, thème défini comme prioritaire par l'AG 2010, a été mis en place à partir de juillet. Suite à de graves problèmes de santé et une hospitalisation, la personne responsable est restée en arrêt maladie durant 5 mois.
- La position d'Act Up-Paris concernant les arrêts maladie a été rappelée en introduction.

2. Les charges financières et exceptionnelles

2.1. Charges financières

Les intérêts bancaires ont coûté 26 € contre 20 euros en 2009.

2.2. Charges exceptionnelles

En dehors de 929 euros liés à des frais de gestion, il n'y a pas eu de charges exceptionnelles.

RÉSOLUTIONS :

Compte tenu de ce que nous avons exposé ci-dessus concernant les comptes 2010 d'Act Up-Paris, nous proposons à l'Assemblée générale :

- D'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés.
- D'intégrer ce résultat déficitaire aux fonds propres de l'association en affichant un résultat négatif de 58 047 € les réserves associatives.
- De valider le plan d'action déjà discuté en réunion hebdomadaire et soumis à notre commissaire aux comptes.